

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Séance ordinaire du 7 juin 2021

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue par vidéoconférence, mesure d'urgence (COVID-19) sous recommandation du MAMH, ce septième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt et un, dès 19 h 30 et à laquelle sont présent(e)s : Mesdames les conseillères Ginette Bradley, Elizabeth Tomaras, Martine André et Louise Chénier ainsi que Messieurs les conseillers André Bélanger et Marc Lafontaine tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Philip Lapalme.

Madame Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente et agit en tant que secrétaire de cette séance.

Le maire, Philip Lapalme, déclare la séance ouverte à 19 h 42.

Avant de débiter la séance ordinaire, Monsieur le maire tient à observer une minute de silence afin d'honorer la mémoire des 215 enfants autochtones décédés, suggéré par Madame Elizabeth Tomaras.

ORDRE DU JOUR

2021-06-116

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire dépose l'ordre du jour avec les corrections suivantes :

- Ajout du point 5.2 : Ratification octroi de contrat et autorisation de paiement – Jean-François L. Vachon consultant – Services professionnels d'accompagnement en urbanisme et environnement
- Modification du point 11.5 : Autorisations de paiement – Therrien Couture S.E.N.C. et Astell Caza de Sua – Services professionnels juridiques qui est déplacé au point 8.1
- Reporter le point 13.3 : Règlement 347-01 modifiant le règlement sur les parcs et sur les descentes au lac numéro 347

Le maire, Philip Lapalme, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 7 juin 2021.

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Tomaras,
appuyé par le conseiller André Bélanger
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juin 2021 tel que rédigé.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-117

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

appuyé par la conseillère Élisabeth Tomaras
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

MOT DU MAIRE

TRAVAUX PUBLICS

URBANISME

2021-06-118

**RATIFICATION ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE
PAIEMENT – ARBRES ET PASSION INC. – TRAVAUX D'ABATTAGE
D'ARBRES**

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat à Arbres et Passion inc. pour l'abattage d'arbres sur le territoire de la municipalité, résolution 2021-04-085;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire maintenir une hauteur minimale de certains arbres afin de préserver le sentier d'hébertisme;

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux arbres sont venus s'ajouter à la liste déjà existante d'arbres à abattre;

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à différents travaux d'essouchage dans le parc JEA Bernadin;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Arbres et Passion Inc.;

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,
appuyé par le conseiller André Bélanger
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'ordre de changement numéro 1 à l'entreprise Arbres et Passion inc.;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer l'ordre de changement numéro 1 et à payer à l'entreprise Arbres et Passion Inc. un montant maximal de 11 095.09 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-610-00-411.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine et L. Chénier

Contre : M. André

Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Lors de son objection à la résolution, Madame André demande que soit consigné que l'Administration n'a pas demandé une deuxième soumission pour l'ajout d'abattage de 4 arbres (coût unitaire 1 940\$) représentant 70% du montant total de la soumission.

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

2021-06-119

**RATIFICATION ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE
PAIEMENT – • JEAN-FRANÇOIS L. VACHON CONSULTANT –
SERVICES PROFESSIONNELS D'ACCOMPAGNEMENT EN URBANISME
ET ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac désire être accompagnée professionnellement en urbanisme et en environnement pour le boisé de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par la firme Jean-François L. Vachon consultant;

CONSIDÉRANT l'expérience spécifique en la matière de la firme Jean-François L. Vachon consultant;

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,
appuyé par la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le bon de commande ADM-000011 au montant de 9 772,88 \$ incluant les taxes;

DE RATIFIER le mandat à la firme Jean-François L. Vachon consultant;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à la firme Jean-François L. Vachon consultant un montant maximal de 9 772,88 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-610-00-411.

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à la firme Jean-François L. Vachon consultant, un montant maximal de 1000 \$, taxes incluses, pour les frais inhérents, à même le poste budgétaire 02-610-00-411.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

LOISIRS ET COMMUNICATIONS

2021-06-120

**DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME DE SOUTIEN À
L'INNOVATION CULTURELLE ET NUMÉRIQUE (PICN 2021)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac souhaite mettre à la disposition de ses citoyens des projets culturels innovants;

CONSIDÉRANT la production imminente d'un livre relatant l'histoire de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac du dernier siècle;

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière pour le Programme de soutien à l'innovation culturelle et numérique (PICN 2021);

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par le conseiller Marc Lafontaine
ET RÉSOLU

DE PRÉSENTER une demande de subvention au PICN 2021 pour la production du livre du 100^e anniversaire de Vaudreuil-sur-le-Lac;

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Anne-Marie Duval, à signer la demande de subvention ainsi que tout document donnant plein effet à la présente.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-121

DEMANDE DE SUBVENTION – INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière offert actuellement par le Gouvernement du Canada d'initiative canadienne pour des collectivités en santé;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de subvention vise l'implantation de nouveaux espaces verts en lien avec la Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac souhaite mettre à la disposition de ses citoyens des infrastructures sécuritaires et au goût du jour;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite redynamiser son parc municipal ainsi que d'aménager ses descentes au lac;

Il est proposé par la conseillère Élisabeth Tomaras,
appuyé par la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

DE PRÉSENTER une demande de subvention au Gouvernement du Canada dans le cadre du programme d'initiative canadienne pour des collectivités en santé, pour l'aménagement de nos descentes au lac et la revalorisation de notre parc municipal;

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Anne-Marie Duval, à signer la demande de subvention ainsi que tout document donnant plein effet à la présente.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS AUX CONTRIBUABLES

Les questions suivantes ont été reçues par courriel :

- Est-ce que l'interdiction des véhicules routiers dans les descentes au lac, est également pour véhicules et les cabanes à pêche lors de la période hivernale?
- Est-ce possible d'accéder via les descentes au lac avec des motoneiges lors de la période hivernale?
- Est-ce possible de marcher avec un chien en laisse sur le bord des descentes au lac?

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Les questions suivantes sont posées par les citoyens présents :

- Descentes au lac;
- Présence de chiens sur le bord de l'eau;
- Nids de poule dans la municipalité;
- Continuité des réunions en ligne;
- Défense en avocats;
- Définition des bandes riveraines, présence de gens derrière la maison.

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

2021-06-122

AUTORISATIONS DE PAIEMENT – THERRIEN COUTURE S.E.N.C. ET ASTELL CAZA DE SUA – SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE la firme Therrien Couture S.E.N.C. a été mandatée pour des services professionnels juridiques pendant la période d'avril à juillet 2020;

CONSIDÉRANT le changement de firme pour Astell Caza de Sua en cours de mandat;

CONSIDÉRANT QUE ces factures sont dues depuis avril à juillet 2020 pour des services professionnels juridiques qui ont été rendus à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les factures n'ont pas été présentées pour paiement entre août et décembre 2020 lorsque la gestion municipale était assurée par l'administration provisoire de la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public que le conseil municipal ait l'assurance qu'aucun intérêt débiteur et aucune pénalité n'ont été chargés au solde à payer dû depuis presque un an;

CONSIDÉRANT QUE pour la saine administration de la Municipalité, ces sommes doivent être payées, et que selon le *Code municipal du Québec* ainsi que selon le Règlement de gestion contractuelle, une résolution doit être ratifiée pour autoriser le paiement pour ces services juridiques rendus.

Il est proposé par la conseillère Louise Chénier,
appuyé par le conseiller Marc Lafontaine
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le paiement des factures aux firmes Therrien Couture S.E.N.C. et Astell Caza de Sua;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à payer à la firme Therrien Couture S.E.N.C. un montant de 18 735,31 \$, incluant les taxes applicables à même le poste budgétaire 02-130-00-412;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à payer à la firme Astell Caza de Sua, un montant de 1 900,54 \$, incluant les taxes applicables à même le poste budgétaire 02-130-00-412.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

2021-06-123

**APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS
BUDGÉTAIRES – MAI 2021**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de mai 2021 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,
appuyé par la conseillère Élisabeth Tomaras
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de mai 2021;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer les paiements des comptes inscrits à la liste totalisant un montant de 284 266,21 \$ soit :

Chèques émis par la municipalité	131 857,15 \$
Paielements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	146 755,84 \$
Salaires nets	5 653,22 \$
TOTAL	284 266,21 \$

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

COMPTE RENDU DE LA CORRESPONDANCE

AFFAIRES COMMENCÉES

AFFAIRES NOUVELLES

2021-06-124

**MODIFICATION – CALENDRIER SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait déjà adopté un calendrier des séances du conseil via la résolution numéro 2020-12-366;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ce calendrier en vue des élections municipales du 7 novembre 2021;

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QUE les séances se déroulent normalement à la salle de l'hôtel de ville situé au 44, chemin de l'Église à Vaudreuil-sur-le-Lac, mais qu'exceptionnellement et en fonction des différents décrets gouvernementaux en lien avec le COVID-19, certaines séances pourront se dérouler par vidéoconférence;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par le conseiller Marc Lafontaine
ET RÉSOLU

DE MODIFIER le calendrier des séances du conseil tel qu'adopté en décembre 2020;

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront les premiers lundis de chaque mois et qui débiteront à 19 h 30 à la salle de l'hôtel de ville situé au 44, chemin de l'Église à Vaudreuil-sur-le-Lac ou par vidéoconférence lorsque requis, et exceptionnellement, le troisième lundi pour le mois de janvier et le quatrième lundi pour le mois de novembre, en raison des élections municipales; si le jour fixé est un jour férié, la séance ordinaire sera tenue le jour ouvrable suivant :

- **Lundi 18 janvier 2021**
- **Lundi 1er février 2021**
- **Lundi 1er mars 2021**
- **Mardi 6 avril 2021**
- **Lundi 3 mai 2021**
- **Lundi 7 juin 2021**
- **Lundi 5 juillet 2021**
- **Lundi 2 août 2021**
- **Mardi 7 septembre 2021**
- **Lundi 4 octobre 2021**
- **Lundi 22 novembre 2021**
- **Lundi 6 décembre 2021**

D'AUTORISER la directrice générale adjointe et responsable du greffe par intérim à publier un avis public du contenu du présent calendrier modifié conformément au *Code municipal du Québec*.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-125

ÉLECTION 2021 – UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure;

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Il est proposé par la conseillère Élisabeth Tomaras,
appuyé par la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

D'UTILISER le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-126

ÉLECTION 2021 – UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,
appuyé par la conseillère Élisabeth Tomaras
ET RÉSOLU

DE PERMETTRE à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

DE TRANSMETTRE à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RESSOURCES HUMAINES

2021-06-127 EMBAUCHE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE – SERVICES AUX CITOYENS

CONSIDÉRANT la vacance du poste d'adjointe administrative – Services aux citoyens à la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT les affichages de poste qui a eu lieu depuis avril 2021 afin de combler le poste;

CONSIDÉRANT la candidature de Madame France Lacombe avec son expérience et ses compétences;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection mis en place par le conseil municipal;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par le conseiller Marc Lafontaine
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste d'adjointe administrative – Services aux citoyens à la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac à Madame France Lacombe et de fixer la date de son entrée en fonction le ou vers le 21 juin 2021;

DE FIXER le salaire de cet employé à la classe 1, échelon 4 de la Politique de travail des employés de Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac et de mettre à jour en conséquence l'annexe A de ladite Politique;

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter.

FINANCES

2021-06-128 RATIFICATION - AUTORISATION DE PAIEMENT – LES ENTREPRISES S. BESNER INC.– FUITE D'EAU 75 RUE DES PRÉS

CONSIDÉRANT QU'une fuite d'eau est survenue au 75, rue des Prés;

CONSIDÉRANT l'urgence de procéder à la réparation de ladite fuite dans un délai raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE le seul entrepreneur disponible pour la réparation était Les entreprises S. Besner Inc.;

Il est proposé par le conseiller André Bélanger,

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

appuyé par le conseiller Marc Lafontaine
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le mandat donné à Les entreprises S. Besner inc. pour la réparation de la fuite d'eau au 75, rue des Prés;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à payer à Les entreprise S. Besner Inc. un montant maximal de 13 731.01 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-413-00-521.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES DIVERSES

2021-06-129

AUTORISATION DISPOSITION – PHOTOCOPIEUR RICOH

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac doit se départir d'un photocopieur qui ne lui est plus utile;

CONSIDÉRANT QUE le bien se décrit comme suit : Photocopeur Ricoh – Modèle MPC4503;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit autoriser toute disposition de biens;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par le conseiller Marc Lafontaine
ET RÉSOLU

D'OFFRIR au plus offrant le bien, tel que susmentionné;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à disposer du Photocopeur Ricoh.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-130

EXEMPLARITÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC EN MATIÈRE DE LANGUE FRANÇAISE

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale reconnaît que la seule langue officielle du Québec est le français ;

CONSIDÉRANT QU'elle rappelle également que la cohésion de la nation québécoise passe avant tout par la vitalité de notre langue commune, le français ;

CONSIDÉRANT QU'elle reconnaît que la langue française est en déclin au Québec ;

CONSIDÉRANT QU'elle réitère que l'État du Québec doit être exemplaire en matière d'utilisation du français, notamment les entités de l'Administration, comme les ministères et organismes, ainsi que les municipalités ;

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QU'elle réaffirme que la langue française est un vecteur fondamental d'intégration des nouveaux arrivants et que l'État québécois doit intégrer, en français, les personnes immigrantes ;

CONSIDÉRANT QU'elle affirme que ces actions doivent nécessairement se faire dans le respect des droits des Québécois de langue maternelle anglaise, qui sont des citoyens à part entière, et sans mener à une réduction des services qui leur sont offerts dans leur langue ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la Charte de la langue française, la Municipalité de Vaudreuil-sur-le- est une ville unilingue française et qu'elle n'a aucune obligation de faire usage de l'anglais dans ses communications écrites et orales ;

CONSIDÉRANT QUE 93,66% de la population de Vaudreuil-sur-le-Lac a affirmé, lors du dernier recensement de 2016, avoir une connaissance du français;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac souhaite être exemplaire en matière d'usage et de promotion de la langue française ;

Il est proposé par la conseillère Ginette Bradley,
appuyé par la conseillère Élisabeth Tomaras
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac applique intégralement les dispositions législatives contenues à la Charte de la langue française;

QUE la langue utilisée pour l'ensemble des communications de l'administration de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, de son site Internet et de ses panneaux d'affichage soit seulement et uniquement le français;

QUE l'usage de l'anglais en matière de communications avec les citoyens soit permis lors de situations d'urgence.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier
Contre : aucun
Monsieur le Maire vote pour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-131

DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 359-2021-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO 359-2021 (RMH 330-2021)

Suite à l'avis de motion donné par le conseiller André Bélanger lors de la séance ordinaire du 3 mai dernier et conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de *Règlement numéro 359-2021-01 modifiant le Règlement relatif au stationnement numéro 359-2021 (RMH 330-2021)* est déposé. Ledit règlement est disponible sur le site internet depuis le début de la séance.

2021-06-132

ADOPTION – RÈGLEMENT 362-2021 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE DURANT SES SÉANCES

CONSIDÉRANT QUE les articles 150 et 491 du *Code municipal du Québec* permettent au conseil d'adopter des règlements pour réglementer la conduite des débats du conseil municipal et le maintien de l'ordre durant les séances;

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger le Règlement numéro 140 régissant le moment où la période de questions doit avoir lieu, sa durée et la procédure à suivre pour poser une question ainsi que ses amendements et tout autres règlement ou résolution ayant pour objet de définir les règles de régie interne de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Martine André, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 mai 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par la conseillère Élisabeth Tomaras
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 362-2021 relatif à la régie interne du conseil municipal de Vaudreuil-sur-le-Lac et au maintien de l'ordre durant ses séances.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier
Contre : aucun
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS AUX CONTRIBUABLES

- Demande clarification relativement aux modifications des dates des séances du conseil municipal;
- Modifications des dates des collectes domestiques au mois de septembre;
- Le stationnement pour les motoneiges près des descentes au lac;
- Est-ce que le conseil municipal a autorisé le remplissage près du terrain qui longe les terrains commerciaux et si cela est permis par la Municipalité;
- Est-ce qu'il y aura des caméras dans le parc.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- La conseillère Élisabeth Tomaras se demande quand aura lieu l'inspection du Centre des Loisirs?
- La conseillère Martine André se questionne sur le nombre de candidatures reçues suite à l'affichage pour un poste étudiant pour aide aux travaux publics à l'urbanisme?
- Le conseiller Marc Lafontaine aimerait connaître la date d'homologation pour les bacs de déchets domestiques?

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 21 h 04 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller André Bélanger,
appuyé par le conseiller Marc Lafontaine
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 7 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière

Le maire

Anne-Marie Duval

Philip Lapalme

Je, Philip Lapalme, atteste que la
signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142(2) du *Code
municipal*